

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2019 001

Eure Normandie Numérique

Réunion du 1^{er} février 2019

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 1^{er} février 2019 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 3 décembre 2018.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 1^{er} février 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

